
RECOMMANDATIONS

CHAPITRE 2

1. Renforcer et systématiser l'évaluation des lois au regard du climat, en s'appuyant notamment sur la valeur tutélaire du carbone. Une institution comme la Cour des comptes pourrait évoluer pour devenir centrale dans ces processus d'évaluation, avec l'appui éventuel d'institutions spécialisées.

2. Accélérer la mise en œuvre des feuilles de route des ministères pour l'atténuation et l'adaptation, en intégrant notamment la formation professionnelle des agents.

3. Rendre les offres bas-carbone plus accessibles aux ménages et aux entreprises les plus vulnérables dans la perspective d'une hausse durable du prix du carbone sur le marché européen ou d'une relance éventuelle de la fiscalité carbone.

4. Coordonner et aligner les documents de planification territoriale (SRADDET, PCAET, etc.) sur la trajectoire et les objectifs de la SNBC.

5. Sortir les investissements publics de décarbonation des contraintes budgétaires européennes.

- 6.** Finaliser la réforme du SEQE sous la présidence française de l'Union européenne pour en clarifier les règles pour les investisseurs et les ménages, tout en consolidant le signal-prix sans attendre la mise en œuvre de cette réforme.
-

- 7.** Accompagner le renforcement du prix du carbone d'un mécanisme d'ajustement aux frontières visant à réduire les émissions importées, impliquant la suppression de l'allocation gratuite des quotas industriels.
-